



**L'ÉTOILE**  
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS VARIABLES

**L'ÉTOILE**

**SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE :**

**16 AVENUE HOCHÉ - 75008 PARIS**

TÉL. : 01 56 26 53 35 - FAX : 01 47 04 89 58

SIRET 775 687 627 00049 – APE 6512Z

**BUREAU DE TOULOUSE :**

**LE SAINT EXUPÉRY**

**20 AVENUE DIDIER DAURAT - 31400 TOULOUSE**

TÉL. : 05 62 47 27 17 - FAX : 05 62 47 26 66

**WWW.ETOILE-ASSURANCE.COM**

**ASSUREZ VOS RÉCOLTES !**

## LES EXPERTS

L'ÉTOILE dispose d'un réseau d'experts spécialisés en agriculture, qualifiés et régulièrement formés (OCEMAG).

## LA PROXIMITÉ

Plus d'un millier d'intermédiaires d'assurance, répartis sur le territoire national, représentent L'ÉTOILE et restent à votre disposition pour vous conseiller et vous apporter un suivi personnalisé.

## UNE SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE

L'ÉTOILE est une société d'assurance mutuelle, spécialiste de l'assurance des cultures et indépendante de tout autre groupe. Elle est administrée par des agriculteurs et reste à votre service depuis 1834.

**L'ASSURANCE DES RÉCOLTES DEPUIS 1834**



CACHET DE L'INTERMÉDIAIRE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS VARIABLES, SOUMISE À L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION SITUÉE 61 RUE TAITBOUT, 75009 PARIS ET RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES

Dépliant L'ÉTOILE 2017 - Crédit photos : © L'ÉTOILE © Fotolia - Document non contractuel - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



# L'ASSURANCE EST LE MEILLEUR MOYEN DE VOUS PROTÉGER EFFICACEMENT

Toutes les cultures sont assurables : la tarification varie suivant la sensibilité de la plante, la durée de son cycle végétatif, sa situation géographique et l'étendue de la garantie demandée : type de contrat, montants assurés, franchises...

## GARANTISSEZ VOS RÉCOLTES... PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Chaque année, des milliers d'hectares de cultures sont détruits par les aléas climatiques : la grêle et la tempête, mais aussi le gel, l'eau, la sécheresse...

## AUCUNE RÉGION N'EST ÉPARGNÉE PAR CES FLÉAUX

Les grandes cultures et les vignes sont désormais exclues du Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA).

L'assurance reste donc un moyen efficace de pérenniser votre exploitation contre les risques climatiques.



## 2 FORMULES AU CHOIX...

### • Contrat Classique Grêle & Tempête :

Ce contrat garantit vos pertes de rendement consécutifs à la **grêle** et à la **tempête**. Il est non subventionné.

Les **+** pour certaines cultures :

- ▶ une garantie perte de qualité peut s'ajouter à la garantie perte de quantité,
- ▶ une extension de garantie optionnelle vous permet d'abaisser la franchise tempête.

### • Assurance Multi-périls sur Récoltes (AMR) :

Réservée aux grandes cultures et à la vigne, l'AMR couvre les pertes de rendement liées à la **grêle, au vent, au gel, à l'eau et à la sécheresse**.

La garantie s'étend du semis à la récolte. L'assuré peut bénéficier

d'une subvention maximum de 65 % sur certaines garanties, sous réserve de satisfaire aux conditions d'obtention définies par les Pouvoirs Publics.



Pour en savoir plus :



▶ [etoile-assurance.com](https://etoile-assurance.com)

▶ Contactez votre intermédiaire d'assurance.

## PAIEMENT EN OCTOBRE

Bénéficiez du différé de paiement de L'ÉTOILE, qui vous permet de régler votre cotisation «à terme échu» soit en octobre pour toute la campagne, une fois la plupart des récoltes effectuées.